

Tensions énergétiques : le Siéml soutient ses adhérents et ses entreprises partenaires



DANS UN CONTEXTE DE FORTES TENSIONS INFLATIONNISTES ET DE CRISE DES MARCHÉS ÉNERGÉTIQUES, LE SIÉML ADOPTE UN PLAN D'URGENCE POUR LES TERRITOIRES.

Le Siéml s'engage dans des actions de solidarité économique en direction des territoires pour amortir le choc énergétique et accélérer l'efficacité énergétique des communes et leurs groupements. Le Siéml est soucieux par ailleurs de préserver l'équilibre de ses marchés publics de travaux et de maintenance afin de ne pas déstabiliser l'économie locale. Il propose enfin à ses agents des solutions afin de limiter le coût des déplacements pendulaires domicile-travail.

Le contexte

Pandémies, conflits géostratégiques, aléas climatiques, spéculations... Sous l'emprise de plusieurs crises et des réponses financières associées, l'économie mondiale est aujourd'hui affectée par des tensions inflationnistes que l'on n'avait pas connues depuis plusieurs décennies.

Le secteur de l'énergie est particulièrement impacté par les hausses des prix. On peut même dire dans une certaine mesure que c'est la crise des marchés de l'énergie qui a mis le feu aux poudres. Le prix des produits pétroliers a atteint des sommets. Entre août 2021 et juillet 2022, le prix du gazole a grimpé de **36 %** et celui de l'essence de **26 %** (source : www.carbu.com).

L'embargo européen sur le pétrole russe amplifie cette hausse. Le prix du fret pétrolier explose du fait de la diversification des zones d'importation mais aussi de l'accroissement des risques du transport maritime. Le coût du raffinage de pétrole brut connaît lui aussi des tensions inégalées du fait des infrastructures insuffisantes pour faire face à la demande.

Le marché du gaz est lui aussi sous fortes tensions liées à la guerre en Ukraine et la croissance forte de la demande, notamment dans les pays d'Asie qui s'efforcent de substituer le gaz au charbon. Le prix moyen du gaz a augmenté de **50 %** depuis un an.

Les collectivités locales fortement impactées

L'inflation et la hausse des factures énergétiques impactent très sensiblement nos collectivités. Certes, l'inflation génère parfois l'augmentation de certaines recettes, notamment fiscales. Mais cette augmentation, quand elle est possible, ne suffit pas à compenser la flambée des prix.

Il faut s'attendre notamment à une augmentation assez brutale du prix du gaz au **1^{er} janvier 2023**, dans le cadre du renouvellement de notre marché de fourniture. Il s'agit là d'une véritable bombe à retardement pour les dépenses de fonctionnement des collectivités.

Par ailleurs, les taux d'intérêt risquent de remonter dans les mois qui viennent et faire peser un poids accru à l'endettement.

Les entreprises de travaux publics sévèrement atteintes

La plupart des marchés publics sont affectés par les pénuries d'approvisionnement qui freinent actuellement de nombreux secteurs économiques : informatique, agro-alimentaire, bâtiment, travaux publics, métallurgie, chimie, mobilier, automobile, papier...

Le secteur des travaux publics, fortement consommateur de produits pétroliers, est lui aussi très impacté par les tensions actuelles.

www.sieml.fr/plandurgence



SIÉML
Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire

Malgré les mesures du Gouvernement (bouclier tarifaire et fiscal, déplaçonnement de l'ARENH) visant à limiter les effets des fortes augmentations du prix du gaz et de l'électricité, nous ne pouvons pas garantir, à l'instar de ce qui a été proposé pour les tarifs réglementés de vente, que les augmentations de facture ne dépasseront pas les **4 %**. Selon les estimations du Siéml la hausse des factures énergétiques sera nettement supérieure dans le cadre du groupement d'achat d'énergies qu'il gère : en moyenne entre **10 et 30 %** pour l'électricité selon la courbe de charge, avec pour certains électro-intensifs des hausses de **50 %** ; et même potentiellement **300 %** pour le gaz lors du prochain marché. Le Siéml ne peut rester à l'écart et se doit de trouver des solutions d'accompagnement complémentaires et ciblées.

D'autres dispositifs sont mis en œuvre au niveau national pour soutenir les entreprises (accroissement de la fréquence de publication des index BT et TP de révision des prix, report de la suppression de la réforme sur le GNR) mais plus localement, le Gouvernement a diffusé aux maîtres d'ouvrage publics un certain nombre de circulaires leur rappelant les outils à leur disposition dans le domaine de la commande publique. Il s'agit principalement de leviers juridiques et financiers permettant d'atténuer les effets des aléas économiques affectant certaines matières premières dans l'exécution des contrats publics.

L'objectif : aider les entreprises à poursuivre l'exécution des marchés dont l'équilibre financier pourrait être bouleversé par la dégradation des conditions économiques.

Ainsi, même s'il n'est pas possible de modifier par avance les prix du marché, le principe de l'imprévision permet d'indemniser le cocontractant confronté à des circonstances imprévisibles entraînant un bouleversement de l'équilibre du contrat.

Les agents du Siéml fragilisés

La forte hausse des carburants grève le coût des déplacements pendulaires de nos agents. Notre site est excentré du centre-ville et peu accessible via les transports en commun. De plus, la distance moyenne entre la maison et le travail est de 25 km, soit 10 de plus que la moyenne nationale. Pour un agent sollicitant son véhicule personnel, le budget moyen de carburant représentait en 2018 une centaine d'euros par mois. Ce budget est aujourd'hui augmenté d'un tiers en moyenne, amputant ainsi sensiblement le pouvoir d'achat de ces agents.

Le Siéml engage des mesures de soutien et vote un plan d'urgence

→ 3 cibles prioritaires

Les collectivités adhérant au Siéml, les entreprises titulaires des marchés de travaux et de maintenance d'électrification et d'éclairage public, ainsi que les agents du Siéml.

→ 3 objectifs essentiels

Compenser et prévenir la hausse des factures énergétiques des communes et de leurs groupements et garantir l'équilibre des marchés avec les entreprises. Limiter l'impact financier du trajet domicile-travail pour les agents du Siéml par le télétravail.

→ Un effort financier de **4,2 millions** d'euros.

→ 8 actions proportionnées.

www.sieml.fr/plandurgence



SIéML
Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire

Des mesures fortes

→ Réduction, voire effacement (pour les collectivités transférant au Siéml les recettes de la taxe d'électricité) des participations forfaitaires 2022 appelées aux communes et leurs groupements, relatives à la maintenance et l'exploitation de l'éclairage public. **Une mesure estimée à 1 million d'euros.**

→ Renforcement de l'accompagnement financier dans le cadre du programme BEE 2030 visant à encourager les travaux communaux et intercommunaux d'efficacité énergétique, avec intégration de nouveaux critères d'éligibilité, et **une enveloppe annuelle augmentée de 500 000 euros** :

- éligibilité des travaux réalisés dans les bâtiments ayant un profil de consommation atypique, avec une consommation d'eau chaude importante (bâtiment sportif, restauration, établissements avec hébergement collectif...)

- amélioration des systèmes de chauffage (émetteurs de chaleur) lorsqu'une installation d'énergie renouvelable thermique est prévue ou déjà présente (taux de soutien de **60 %** plafonné à **10 000 euros** par projet) ;

- augmentation du taux de soutien des aides sur la rénovation énergétique à hauteur de **2,5 euros/kWh** évités, contre **1 euro** actuellement, et conservation du plafond actuel d'aide à **100 000 euros** par projet.

→ Création d'une aide à l'installation de systèmes de régulation et de gestion technique des bâtiments (GTB) communaux et intercommunaux, avec un soutien financier des coûts d'installation, plafonné à **5 000 euros** pour les systèmes de régulation et à **10 000 euros** pour les systèmes de GTB, **soit une mesure globale estimée à 200 000 euros** pour une première année.

→ Déploiement de capteurs communicants : mesure de température, du taux de CO₂ ou de tout autre indicateur visant une gestion énergétique efficiente des bâtiments. Un objectif de **250 capteurs** pour la première année et **une mesure estimée à 100 000 euros** pour la première année.

→ Élargissement des conditions d'éligibilité de financement des études d'aides à la décision pour les bâtiments atypiques : piscines et bâtiments d'une superficie supérieure à **4 000 m²**. Le taux d'aide est de **40 %** plafonné à **10 000 euros** par projet. **Un impact financier pour la première année estimé à 150 000 euros.**

→ Développement des actions de formation et de sensibilisation aux occupants et gestionnaires de bâtiments communaux et intercommunaux. **Une enveloppe annuelle estimée à 50 000 euros** (soutien financier à hauteur de **80 %** plafonné à **5 000 euros** par projet).

→ La signature de contrats valant protocoles transactionnels avec les entreprises titulaires des marchés de travaux et de maintenance en électrification et éclairage public actant une indemnisation pour circonstances imprévues. **Une enveloppe de 2,2 millions d'euros** calculée sur la différence entre les prix actuels et les prix qui auraient été réactualisés trimestriellement sur les commandes 2021-2022.

→ L'augmentation jusqu'à trois jours de télétravail possible (maximum réglementaire) en faveur de nos agents dans le contexte d'augmentation du coût des carburants qu'ils supportent.

www.sieml.fr/plandurgence



Quand ce plan d'urgence sera-t-il en vigueur ?

Approuvé et adopté le **28 juin** lors du comité syndical du Siéml, il **s'applique immédiatement**.

À qui s'adresse-t-il ?

Il concerne l'ensemble des adhérents du Siéml, à savoir la quasi-totalité des communes et des intercommunalités du département de Maine-et-Loire ainsi que les 8 entreprises titulaires de nos marchés de travaux et de maintenance sur les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public, ainsi que leurs cotraitants et sous-traitants. Enfin, les agents du Siéml.

Les mots et chiffres clés

- Soutien financier du Siéml de **4,2 millions** d'euros.
- **Effacement** des coûts 2022 de maintenance éclairage public.
- Économie de **8,88 euros** par point lumineux.
- Taux de soutien de **60 %** pour l'amélioration des systèmes de chauffage
- Accompagnement à l'installation de **systèmes de régulation** des bâtiments, à hauteur de **80 %**, et déploiement de capteurs communicants.
- **Formation** et **sensibilisation** aux économies d'énergie.

Exemples concrets | Incidence augmentation du prix de l'électricité 2021 - 2022

Prix intégrant l'ensemble des mesures gouvernementales 2022 : Bouclier tarifaire et fiscal, déplaçonnement de l'ARENH	Prix 2021 € TTC	Prix 2022 € TTC	Incidence %
Piscine			
Facture à consommations identiques	102 000 €	147 000 €	+ 44 %
Salle de spectacle			
Facture à consommations identiques	9 670 €	12 500 €	+ 29 %
École avec chauffage électrique			
Facture à consommations identiques	9 070 €	10 320 €	+ 14 %

Prix du gaz | Évolution 2021 - 2022

	Prix de la molécule Gaz € / MWh	Facture totale € TTC / MWh
Marché SIÉML 2020 - 2022		
Prix Gaz 2022	21 € / MWh	63 € / MWh
Prix gaz de juillet 2022 pour une fourniture en 2023		
Projection Prix Gaz 2023	130 € / MWh	197 € / MWh
La facture pourrait être multipliée par 3 par rapport à aujourd'hui si le prix de la molécule gaz reste à 130€/MWh		

CONTACT PRESSE

→ Emmanuel CHARIL

directeur général des services du Siéml
02 41 20 75 21 / e.charil@sieml.fr